



congés pacs ccn66 délais, mariage etc

Par **Coco1202**, le **01/08/2019** à **11:35**

Bonjour,

Je travaille sous la CCN66, je vais bientôt me pacser, je sais que j'ai le droit à des jours de congés je voulais savoir si j'ai le choix de choisir ma semaine ? Le délai est bien de 15jours suivant l'événement?

Et si dans 2ans, 3ans... je me marie aurais-je le droit à ces mêmes jours?

Je vous remercie